

Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le

ID : 007-210700282-20200616-DEL06_16062020-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/06/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

L'an deux mille vingt, le seize juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de BEAULIEU, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul, M. ROUX Vincent, Mme BADAROUX Julie

Date de convocation

08/06/2020

Procuration(s) :

Date d'affichage

12/06/2020

Etai(ent) absent(s) : Néant

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

22/06/2020

Etai(ent) excusé(s) :

et publication du :

22/06/2020

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL06_16062020

Objet : Désignation du délégué au Syndicat Mixte Numérien

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de BEAULIEU est membre du Syndicat Mixte Numérien. Dans le cadre des nouveaux statuts du Syndicat Mixte, il précise que la commune fait partie du 3ème collège électoral : petites communes de moins de 5 000 habitants adhérentes non comprises dans les 2 premiers collèges.

Le Conseil Municipal doit désigner en son sein un élu qui viendra constituer le collège électoral composé d'un électeur par commune concernée, à savoir à ce jour 85 communes.

Parmi ces 85 délégués, 4 seront élus au scrutin de liste majoritaire à un tour pour siéger lors des séances de Conseils Syndicaux. Le collège électoral se réunira au siège du Syndicat Mixte à Le Pouzin sur convocation du Président du syndicat. Un électeur membre du collège électoral empêché d'assister à cette réunion peut donner une procuration écrite de voter en son nom à un autre membre du collège électoral.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne, pour élire les délégués au Comité Syndical du Syndicat Mixte Numérien :

Mr QUENTIN Régis, Pléoux 07460 BEAULIEU, Mail : quentin.regis@sfr.fr, Tél. portable : 06 14 87 48 95

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,

Mairie de BEAULIEU 07460

